

## **Institut des fonds d'investissement du Canada**

### **Réponses**

#### **1. Reprise économique et croissance**

*Compte tenu du climat d'austérité budgétaire actuel au sein du gouvernement fédéral et dans le monde, quelles mesures fédérales particulières estimez-vous nécessaires pour assurer la reprise économique et une plus forte croissance économique au Canada?*

Le soutien par le gouvernement de structures qui soutiennent la force du secteur privé constitue une composante importante du redressement et de la croissance économique. En cette ère d'incertitude économique mondiale, il est impératif que le gouvernement ne nuise pas aux efforts de collaboration du secteur privé pour ramener le Canada à la prospérité économique. Nous avons remarqué que le projet de loi C-25, « Loi sur les régimes de pension agréés collectifs » a reçu la sanction royale le 28 juin 2012. L'IFIC reconnaît l'intention du gouvernement d'établir un cadre juridique pour la création et l'administration des régimes de pension agréés collectifs (RPAC), et appuie en général, en tant qu'excellente politique publique, l'objectif qui sous-tend les RPAC, soit d'élargir les options des Canadiens d'économiser pour leur retraite. Toutefois, nous pressons le gouvernement de s'assurer que les Canadiens continuent d'avoir la possibilité d'utiliser des régimes enregistrés d'épargne-retraite collectifs (REREC) et individuels pour leur épargne-retraite grâce à l'égalité des chances entre les divers outils d'épargne-retraite. Il démontrera ainsi qu'il appuie les quelque 330 000 employés du pays qui travaillent dans le domaine de la gestion de fonds et des conseils financiers et offrira aux Canadiens le plus grand éventail de choix de qualité pour les aider à atteindre leurs objectifs en matière de retraite. Actuellement, 80 % de l'actif détenu par les détenteurs de fonds se trouvent dans des régimes enregistrés d'épargne-retraite (REER). Les inégalités que le modèle proposé des RPAC entraînera risquent de faire chuter ce pourcentage considérablement, à la fois en canalisant les nouveaux régimes en milieu de travail en RPAC et en redirigeant dans des RPAC les cotisations à un REER de certains employés qui économisent déjà pour leur retraite par l'entremise de REER. Ce dernier résultat ne produira pas de nouvelles économies nettes, mais plutôt une redistribution stimulée par le gouvernement de l'épargne actuelle d'un produit à un autre. Les changements spécifiques qui permettront d'égaliser les chances sont les suivants : Supprimer la cotisation sociale des cotisations de l'employeur aux REREC. Harmoniser les caractéristiques des REREC et ceux des RPAC, notamment en permettant aux employeurs d'enregistrer automatiquement des employés.

#### **2. Création d'emplois**

*Les entreprises canadiennes étant aux prises avec les pressions qu'exercent sur elles des facteurs comme l'incertitude relative à la reprise économique aux États-Unis, à la crise de la dette souveraine en Europe et à la concurrence livrée par un certain nombre de pays développés et en développement, quelles mesures particulières devraient, selon vous, être prises pour promouvoir la création d'emplois au Canada, notamment celle qui est attribuable à l'accroissement du commerce intérieur et international?*

Même si nous n'avons pas de recommandation spécifique concernant la question de la création d'emplois au Canada, nous croyons que le fait de mettre en œuvre les recommandations contenues ici permettra d'améliorer le milieu actuel dans lequel les entreprises canadiennes opèrent, et donc de stimuler la création d'emplois.

### **3. Changement démographique**

*Quelles mesures spécifiques le gouvernement fédéral devrait-il prendre, selon vous, pour aider le pays à faire face aux conséquences du vieillissement de la population canadienne et des pénuries de main-d'œuvre?*

Le pays devra relever un défi important au cours des prochaines décennies, soit s'assurer que les Canadiens ont suffisamment d'épargne-retraite. Étant donné qu'il est de plus en plus difficile pour le gouvernement de maintenir ses programmes, les Canadiens devront de plus en plus compter sur leurs propres économies pour combler leurs besoins et ceux de leurs familles. Pour inciter davantage les Canadiens à économiser, la limite annuelle de contribution à un compte épargne libre d'impôt (CELI) devrait être augmentée. Une telle initiative offrirait aux Canadiens de tous âges une capacité accrue d'économiser sans payer d'impôt et permettrait de prendre en compte la préoccupation sans cesse croissante entourant le revenu de retraite. Depuis son adoption en 2009, le CELI est devenu un élément important du portefeuille d'épargne des Canadiens. Le programme est particulièrement important pour les Canadiens à faible revenu, qui sont incapables de profiter des avantages fiscaux offerts par les REER ou le RPAC proposé. Les règlements du programme de retrait du Fonds enregistré de revenu de retraite (FERR) constituent une autre question d'importance concernant l'épargne de la population canadienne vieillissante. Pour donner plus de souplesse aux Canadiens, le gouvernement devrait réduire le pourcentage minimal de retrait pour les FERR que l'on retrouve dans le Règlement 7308. En présence d'une population vieillissante qui prend sa retraite plus tard et qui vit plus longtemps, le pourcentage de retrait minimal qui a été établi fait en sorte que l'argent qui doit servir à financer sa retraite peut faire l'objet d'un retrait et d'une imposition plus tôt que nécessaire, réduisant ainsi l'épargne prévue pour les années subséquentes où les besoins pourraient être plus importants. Cette initiative s'harmoniserait également avec les changements apportés plus tôt cette année au Régime de pensions du Canada en permettant aux Canadiens d'utiliser plus efficacement leurs ressources limitées.

### **4. Productivité**

*Compte tenu des difficultés que connaît le marché de l'emploi du fait, notamment, du vieillissement de la population et des efforts toujours consacrés aux mesures visant à accroître la compétitivité du pays, quelles initiatives fédérales particulières sont-elles nécessaires pour le renforcement de la productivité au Canada?*

L'un des éléments qui entravent le plus la productivité, c'est la lourdeur de la réglementation à laquelle l'industrie fait face. Le gouvernement fédéral reconnaît que pour demeurer compétitif sur les marchés mondiaux et permettre le redressement et la croissance de l'économie canadienne, il importe que les gouvernements continuent de s'attaquer à cette question. Nous savons que suite à la décision de la Cour suprême précisant que la réglementation des valeurs mobilières relève principalement des provinces, et que certains éléments incombent au gouvernement fédéral, le ministère des Finances est en train de discuter de l'établissement d'une structure plus coopérative avec les provinces. Nous appuyons cette initiative car elle permettra de réaliser des économies. Nous suggérons également fortement que pour les provinces qui choisiront de ne pas faire partie de cette structure, un mécanisme efficace soit établi entre les provinces participantes et non participantes. Pour disposer de marchés financiers efficaces et productifs et d'un système de réglementation à l'écoute des investisseurs, le processus de réglementation doit demeurer coopératif et harmonisé, indépendamment de sa structure.

## 5. Autres défis

*On sait que des particuliers, des entreprises et des communautés éprouvent des difficultés actuellement au Canada. Quels sont, selon vous, ceux qui éprouvent le plus de difficultés, quelles sont ces difficultés et quelles mesures fédérales sont-elles nécessaires pour remédier à ces difficultés?*

Les États-Unis, afin de combattre l'évasion fiscale chez leurs citoyens, ont adopté la Foreign Account Tax Compliance Act (FATCA) et ont également statué que les fonds mutuels canadiens sont des sociétés de placement étrangères passives (SPEP). L'IFIC demande au gouvernement canadien de discuter activement avec ses homologues américains pour en arriver à une entente sur la FATCA qui établit un meilleur équilibre entre la prévention de la fraude fiscale aux États-Unis et l'imposition d'un fardeau administratif et de coûts supplémentaires pour les institutions financières et les investisseurs canadiens. Une entente au sujet des SPEP s'impose également pour s'assurer que les investisseurs américains continuent d'avoir accès au marché des fonds mutuels canadiens. Cela permettra de s'assurer que les compagnies canadiennes aient un accès facile à un capital abordable qui permettra le redressement et la croissance de notre économie. La FATCA impose une mise en œuvre coûteuse et un fardeau administratif aux institutions financières canadiennes, qui seront éventuellement refilés aux consommateurs canadiens. Cela entraînera une diminution de la productivité du secteur financier et écartera des ressources du développement essentiel de produits et de technologies qui est à la base de la création d'emplois. La FATCA actuelle empiète également sur les droits canadiens de la protection des renseignements personnels. Les institutions financières canadiennes devront fermer les comptes de résidents canadiens qui sont également citoyens américains, s'ils ne signent pas une renonciation à la protection de la vie privée permettant à l'institution financière de communiquer leurs renseignements personnels au Internal Revenue Service. En vertu de la FATCA, les résidents canadiens qui n'ont aucun lien avec les États-Unis pourront faire l'objet d'une retenue fiscale supplémentaire de la part des États-Unis s'ils ne souhaitent pas certifier leur statut de citoyen non américain. En désignant les fonds mutuels canadiens comme étant des SPEP, les États-Unis ont à toutes fins pratiques bloqué une façon importante pour les compagnies canadiennes de recueillir du capital. En vertu des règles qui s'appliquent aux SPEP, tout revenu qu'un contribuable américain reçoit d'un fonds mutuel canadien est imposé au taux nominal le plus élevé en vertu de la législation fiscale américaine — un puissant incitatif pour retirer son capital du marché canadien. Sur la question de la FATCA et de la décision de considérer les fonds mutuels canadiens comme des SPEP, il est essentiel que le gouvernement du Canada travaille en collaboration avec le gouvernement américain pour protéger nos investisseurs et la capacité des compagnies canadiennes de se procurer des capitaux.